



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99416</b>	De <b>M. Philippe Gosselin</b> ( Les Républicains - Manche )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Solidarités et santé
<b>Rubrique</b> >assurance maladie maternité : prestations	<b>Tête d'analyse</b> >remboursement	<b>Analyse</b> > poux. traitements. prise en charge.
Question publiée au JO le : <b>04/10/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Philippe Gosselin attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les épidémies de poux dans les écoles. En dépit des moyens de prévention et des traitements, ces épidémies sont récurrentes. La gêne occasionnée est réelle et les poux sont souvent transmis aux parents et au reste de la famille. Les traitements peuvent cependant se révéler onéreux, parfois trop pour certaines familles modestes, amplifiant la persistance de ces épidémies. Il lui demande donc si une étude peut être menée sur une potentielle prise en charge, au moins partielle, de ces traitements lorsqu'une école déclare connaître une épidémie de poux, et souhaite connaître les mesures dans lesquelles le Gouvernement pourrait envisager une telle prise en charge.